

CONSULTATIONS et ACTES
en SECTEUR PRIVE
Service de Neuro urologie et Explorations Périnéales

Dr Frédérique LE BRETON

Conventionné honoraires libres

Consultation : le mardi et mercredi après midi de 13h30 à 18h

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation		
Cs	60 euros	23
C2	100 euros	46

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
JDQD006	220 Euros	151.35 Euros
JDQD001	220 Euros	117.86 Euros
AHQB 002	220 Euros	120.96 Euros
AHQD 001	220 Euros	120.96 Euros

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.